

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAMAZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard MONPOUILLAN, Maire.

Date convocation : 1^{er} juin 2026

PRESENTS : M. MONPOUILLAN Bernard – M. LAGROLLET Serge – Mme LASSUS Aurélie – Mme CASTELLARNAU Valérie - M. DUCOM Alexandre – Mme HALLIEN Catherine - Mme LANGLADE Pierrette - M. CARLES Julien - Mme LAFFARGUE Françoise - Mme MONICARD Christine - M. LE GALLIC Adrien – M. BACHELOT Pierre – Mme LANDES Muriel - Mme JANTHIEU Carole - M. ALVES Manuel

Secrétaire de séance : Mme LANDES Muriel

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Délibération : SUBVENTION COLLEGE MAS D'AGENAIS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que 4 élèves scolarisés au collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais se sont qualifiés pour la finale du championnat de France de pétanque à Lille.

L'association EPS du collège demande une aide financière aux communes dont les élèves sont scolarisés au collège du Mas d'Agenais pour financer le déplacement des élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € à l'association sportive du Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à ce sujet.

Délibération : INTÉGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « IMPASSE DES PRAIRIES » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil municipal de la commune de Samazan

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande présentée par le lotisseur ENERGETIK HABITAT visant à transférer à la commune les voies et équipements communs du lotissement « Impasse des Prairies »

Considérant que les travaux de voirie, réseaux et équipements communs ont été réalisés conformément aux prescriptions techniques en vigueur ;

Considérant que les voies concernées sont ouvertes à la circulation publique et présentent un intérêt pour la desserte communale ;
Considérant que les équipements ont fait l'objet des contrôles nécessaires et sont en bon état d'entretien ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE D'accepter le transfert à gratuit de la voirie et des équipements communs du lotissement « Impasse des Prairies » comprenant notamment :

- les voies de circulation
- les trottoirs
- les espaces verts
- l'éclairage public
- les réseaux et ouvrages annexes destinés à être intégrés au patrimoine communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération : DELIBERATION RESILIATION CONTRAT CONVIVIO

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de prestation de restauration scolaire conclu avec la société [Convivio](#) pour la fourniture des repas destinés au restaurant scolaire ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le service de restauration scolaire afin de répondre au mieux aux attentes de la commune en matière de qualité des repas, de coût du service et d'organisation ;

Considérant l'offre présentée par la Mairie de Fourques sur Garonne, jugée la plus avantageuse au regard des critères retenus ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

DECIDE de résilier le contrat de prestation de restauration scolaire conclu avec la société Convivio, dans les conditions prévues au contrat et sous réserve du respect du préavis applicable.

ATTRIBUE la prestation de fourniture des repas du restaurant scolaire à la Mairie de Fourques sur Garonne, à compter du 1^{er} janvier 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la notification de résiliation et le contrat avec le nouveau prestataire.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Bernard MONPOUILLAN

Mme LASSUS Aurélie 1ère adjointe	M. LAGROLLET Serge 2ème adjoint	Mme CASTELLARNAU Valérie 3ème adjoint
M. ALVES Manuel 4ème adjoint	Mme LANGLADE Pierrette	Mme JANTHIEU Carole
M. LE GALLIC Adrien	Mme LAFFARGUE Françoise	M. DUCOM Alexandre
M. CARLES Julien	Mme HALLIEN Catherine	M. BACHELOT Pierre
Mme MONICARD Christine	Mme LANDES Muriel	